Ne vous asseyez point avec ceux-là sinon vous serez comme eux

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

Suite à des propos équivoques, dans lesquels il est prétendu qu'il est permis de rester en présence de ceux qui commettent de la mécréance sans la blâmer, nous avons souhaité y répondre afin de faire disparaître le faux et de laisser place au vrai, inch'Allah.

Afin de soutenir la mécréance (ex : le vote blanc, …), et rendre légitime les pratiques impies, de nombreuses fatwas sortie de leur contexte furent propagées. Ces fatwas, non comprises et qui ne sont pas une source en soi, ont conduit à l'altération de la compréhension du verset 140 de la Sourate an-Nisa.

Nous débutons donc cette épître par l'exposé de diverses ambiguïtés :

Première ambiguïté :

La première ambiguïté concerne la fatwa d'Ibn Taymiya suivante :

Ibn Taymiya dit en parlant du verset : **« Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels. »** (Sourate 9 verset 66) :
« Le deuxième aspect est qu'ils [les savants] ont mentionné que celui qui fut gracié est celui qui avait entendu leurs insultes sans rien dire, et c'est ***Mukhchî Ibn Houmayr*** *qui est celui dont Allah accepta le repentir. Quant à ceux qui ont prononcé les insultes pas un seul d'entre eux ne fut gracié. Cela vérifie le fait que la grâce absolue consiste à ne pas punir celui qui a commis le péché même s'il ne s'en est pas repentit comme dans le verset* ***« Ceux d'entre vous qui ont tourné le dos, le jour où les deux armées se rencontrèrent, c'est seulement le Diable qui les a fait broncher, à cause d'une partie de leurs (mauvaises) actions. Mais, certes, Allah leur a pardonné. Car vraiment Allah est Pardonneur et Indulgent! »*** *[Sourate 3 verset 155.] Mais le Kufr par contre n'est jamais gracié, on sait donc que la partie qui fut graciée n'était que désobéissante et non mécréante, soit pour avoir entendu la mécréance sans le condamner soit pour s'être assis avec ceux qui polémiquaient sur les versets d'Allah, ou bien pour avoir dit quelque chose qui est un péché sans pour autant être du Kufr ou pour une autre raison encore. »* [As-Sârim al-Masloul 1/462]

Réponse à cette première ambiguïté :

Cette parole est utilisée en tant que preuve législative pour déduire que celui qui reste en présence de ceux qui commettent de la mécréance sans la blâmer, n'est atteint que d'un péché et non de mécréance, rejetant ainsi la Parole d'Allah derrière leur dos.
Dans une situation où la parole d'un savant véridique contredit en apparence les versets clairs, il faut chercher à comprendre les raisons de ses dires, et ne pas se hâter comme certains groupes, à rendre licite l'illicite.
Nous allons inch'Allah vous expliquer la parole d'ibn Taymiya, par un autre de ses textes concernant le même sujet.

⇨ **Ibn Taymiya a dit :**

وذكر أهل التفسير أنهم كانوا جماعة، وأن الذي تاب منهم رجل واحد يقال له مخشي بن حُميِّر، وقال بعضهم: كان قد أنكر عليهم بعض ما سمع، ولم يمالئهم عليه، وجعل يسير مجانباً لهم، فلما نزلت هذه الآيات برئ من نفاقه، وقال: اللهم إني لا أزال أسمع آية تقر عيني بها تقشعر منها الجلود وتَجِبُ منها القلوب، اللهم فاجعل وفاتي قتلاً في سبيلك.

« Les exégèses ont rappelé, qu'ils étaient un groupe, et que celui d'entre eux qui se repentit devant Allâh fut un homme qu'on appelait Mukhshi ibn Houmayr. Certains ont dit à son sujet : il reprochait au groupe certaines choses qu'il avait entendues, et auxquelles il n'adhérait pas, et il se mit à les éviter. Lorsque ces versets furent révélés, il s'exempta de son hypocrisie et dit : *"Ô Allâh, je ne cesserai plus d'écouter ces versets sur lesquels mes yeux se sont fixés, qui donnent à la peau le frisson et font battre le cœur. Ô Allâh, fais que je puisse mourir dans Ton chemin."* »
[As-Sarim al-Masloul page 236 (édition Maktaba assriya, première édition, année 1427/2007)]

Explication de cette histoire par Ibn Qoudama Al-Maqdissi :

Ibn Qoudama Al-Maqdissi a dit :

وروي أن مخشي بن حمير كان في النفر الذين أنزل الله فيهم: {وَلَئِنْ سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ} (التوبة: 65) فأتى النبي صلى الله عليه وسلم وتاب إلى الله تعالى، فقبل الله توبته، وهو الطائفة التي عنى الله تعالى بقوله: {إِنْ نَعْفُ عَنْ طَائِفَةٍ مِنْكُمْ نُعَذِّبْ طَائِفَةً} (التوبة: 66) فهو الذي عفا الله عنه، وسأل الله تعالى أن يقتل في سبيله، ولا يعلم بمكانه.

« On a raconté que Al-Mukhshi ibn Houmayr était un de ces individus au sujet desquels Allah a dit : **« Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement "Vraiment nous ne faisions que bavarder et jouer !" […] »** (S9. V65). Il se rendit un jour auprès du Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam) et se repentit envers Allah le Très-Haut, et Allah accepta son repentir.
C'est de cette catégorie de gens qu'Allah le Très-Haut a voulu parler lorsqu'il a dit : **« […] Si nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une partie […] »** (S9. V66). Car il est celui à qui Allah a pardonné, et dont Il exige qu'il combatte sur Sa voie, et il pria Allah pour que personne ne sache l'endroit de sa mort ».
[Al-Moughnî 'ala Moukhtasar al-Khiraqi (Chapitre sur le jugement de l'apostat avant qu'il ne soit mis a mort) volume 9.]

Les points à retenir sont :

- **Premièrement :** Mukhshi ibn Houmayr demanda pardon à Allah Le Très Haut.
- **Deuxièmement :** Mukhshi ibn Houmayr était parmi ce groupe mais il leur reprochait leurs dires, auxquels il n'adhérait pas et il finit par les éviter.

⇨ **Ibn Taymiya a dit :**

ويقول شيخ الإسلام ابن تيمية رحمه الله:

وقد قال تعالى: {وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ الشَّيْطَانُ فَلاَ تَقْعُدْ بَعْدَ الذِّكْرَى مَعَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ وَمَا عَلَى الَّذِينَ يَتَّقُونَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَيْءٍ وَلَـكِن ذِكْرَى لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ} فقد أمر سبحانه بالإعراض عن كلام الخائضين في آياته ونهى عن القعود معهم فكيف يكون استماع كل قول محموداً وقال تعالى: {وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللّهِ يُكَفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ}سورة النساء، فجعل المستمع لهذا الحديث مثل قائله. أ هـ (الاستقامة ص 66)

Le Très-Haut a dit : **« Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes. Il n'incombe nullement à ceux qui sont pieux de rendre compte pour ces gens là. Mais c'est à titre de rappel. Peut-être craindront-ils (Allah) »** (S6. V68-69). Ainsi, Il a ordonné, qu'Il soit exalté, que l'on se détourne de la parole de ceux qui pataugent dans Ses signes et a interdit que l'on s'asseye parmi eux. Alors comment le fait d'écouter toutes les paroles serait-il digne d'éloge. D'ailleurs, le Très-Haut a dit aussi : **« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. »** (S4. V140) C'est-à-dire qu'Allah a placé celui qui écoute ces propos au même niveau que celui qui le prononce. » [livre Al-Istiqama page 66]

⇨ **Ibn Taymiya a dit :**

قال تعالى: {وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ الشَّيْطَانُ فَلاَ تَقْعُدْ بَعْدَ الذِّكْرَى مَعَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ وَمَا عَلَى الَّذِينَ يَتَّقُونَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَيْءٍ وَلَـكِن ذِكْرَى لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ} وقال تعالى: {وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللّهِ يُكَفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ} فجعل القاعد المستمع من غير إنكار بمنزلة الفاعل... أ هـ

« Le Très-Haut a dit : **« Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes. Il n'incombe nullement à ceux qui sont pieux de rendre compte pour ces gens là. Mais c'est à titre de rappel. Peut-être craindront-ils Allah »** (S6. V68-69)
Le Très-Haut a dit aussi : **« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. »** (S4. V140)
C'est-à-dire qu'Il place celui qui est assis à écouter, sans les réfuté, comme ayant commis les mêmes actes.… » [Majmou' Al-Fatâwa 30/213]

La compréhension erronée qu'ont certaines personnes concernant ce sujet clair, se trouve dans le fait qu'elles utilisent une seule parole de savant sans prendre l'ensemble de ses paroles concernant le même sujet. Ainsi ces gens faussent les dires des anciens en utilisant une fatwa sortie de son contexte et ils insèrent cette donnée à leurs dires pour légitimer leurs arguments. Nous devons savoir que les savants ne traitent pas d'un sujet avec une unique fatwa. C'est pour cette raison que l'on retrouve dans ses livres "as-Sarim Al-Masloul","Al-Istiqama" cité précédemment ainsi que dans la

fatwa ci-dessus de son "Majmou‘ al-fatâwa", qu’il dit explicitement sans aucune ambiguïté que celui qui reste en présence de ceux qui s’adonnent à la mécréance est un mécréant comme eux.

Deuxième ambiguïté :

La deuxième ambiguïté, concerne les dires de certains, qui prétendent que le verset 140 de la Sourate 4 où Allah dit : **« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu’on renie les versets (le Coran) d’Allah et qu’on s’en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l’Enfer. »** aurait été abrogé par le verset 68 de la Sourate an-An‘am : **« Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes. »**

Réponse à cette deuxième ambiguïté :

L’abrogation propagée ci-dessus est mensongère et c’est plutôt l’inverse qui a été rapporté par l’ensemble des exégèses, comme ce que relate Ibn Kathir Rahimahou Allah dans son tafsir :

{وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ [...]} [**الأنعام**: 68] **قال مقاتل** بن حيان: نسخت هذه الآية التي في الأنعام. يعني نسخ قوله: {إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ}

« Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d’eux […] » (S6. V68). Mouqâtil Ibn Hayyân a dit : « Ce verset de la sourate des Bestiaux a été abrogé, c’est-à-dire qu’il a été invalidé par ce qui suit : **« […] Sinon, vous serez comme eux. » »** [Tafsir Ibn Kathir volume 4 page 313 édition awlad]

Troisième ambiguïté :

La troisième ambiguïté concerne le tafsir d’at-Tabari suivant :

L’imam Ibn Jarîr At-Tabarî dit:

يقول تعالى ذكره: ومن اتقى الله فخافه، فأطاعه فيما أمره به، واجتنب ما نهاه عنه، فليس عليه بترك الإعراض عن هؤلاء الخائضين في آيات الله في حال خوضهم في آيات الله، شيء من تبعة فيما بينه وبين الله، إذا لم يكن تركه الإعراضَ عنهم رضًا بما هم فيه، وكان لله بحقوقه متقيًا، ولا عليه من إثمهم بذلك حرج، ولكن ليعرضوا عنهم حينئذ ذكرى لأمر الله "لعلهم يتقون"، يقول: ليتقوا.

« Le très haut –qu’Il soit sanctifié- dit : Celui qui se protège de la colère d’Allah et Le craint, qui obéit à Ses commandements et s’écarte de Ses interdictions, il n’encourra aucune responsabilité entre lui et Allah pour ne pas s’être détourné de ceux qui débattent des versets d’Allah lorsqu’ils pataugent, s’il ne l’a pas fait par satisfaction de ce qu’ils font et qu’il se préservait de la colère d’Allah en accomplissant son devoir, et il n’encourra aucune part de leur péché. Mais il faut qu’il s’écarte d’eux afin que cela les fasse réfléchir et qu’ils prennent garde… » [Tafsîr At-Tabarî 11/439]

Leur argumentation :

Ce verset nous montre qu'à l'époque mecquoise, le fait de rester avec ceux qui dénigrent les versets d'Allah sans se lever n'était pas une mécréance et n'allait pas à l'encontre du fondement de l'Islam, cela prouve donc que ce geste ne fait pas partie en soit du désaveu du Tâghût ni de l'alliance avec le Tâghût.

Ainsi que cette fatawa :

« Et si le Diable te fait oublier ce qui t'a été ordonné : cesser de t'asseoir avec ceux qui se moquent, après t'être souvenu : ne reste plus avec eux. »
Chawkânî :

وقيل المعنى : ما على الذين يتقون ما يقع منهم من الخوض في آيات الله في مجالستهم لهم من شيء ، وعلى هذا التفسير ففي الآية الترخيص للمتقين من المؤمنين في مجالسة الكفار **إذا اضطروا** إلى ذلك كما سيأتي عند ذكر **السبب** . قيل : وهذا الترخيص كان في أوّل الإسلام ، وكان الوقت وقت تقية

« Il fut dit que ce verset veut dire « Quant à ceux qui se préservent, ils n'ont aucune part du péché de ceux qui se moquent des versets d'Allah, en s'asseyant avec eux. Et sur base de cette interprétation, il y a dans ce verset une dispense pour ceux qui se préservent de la colère d'Allah parmi les croyants, pour s'asseoir avec les mécréants lorsqu'il se trouve dans la nécessité de le faire comme nous l'expliquerons en mentionnant la cause de révélation du verset. Et il fut dit aussi que cette dispense ne valait qu'au début de l'Islam lorsqu'il s'agissait d'une époque de faiblesse [de préservation]. » [Fath El Qadîr]

Réponse à cette Troisième ambiguïté :

Une mise en garde s'impose à l'encontre de ces méthodes d'égarement qui ont pour usage de mentionner des paroles de savants sorties de leurs contextes. En effet, ici, le Cheikh At-Tabari et Chawkani ont rapporté qu'il n'était pas obligatoire de contredire les rites des idolâtres dans les moments de faiblesse.

Nous souhaitons éclaircir ce point : Ce comportement est valable uniquement dans le cas où l'on réside dans un pays ou une région où l'on craint pour sa vie. Il est clair que dans ce contexte le musulman peut prendre le droit de dissimuler sa foi, comme cela fut le cas auparavant pour l'épouse de pharaon. Les détracteurs qui soutiennent l'autorisation de rester en présence de ceux qui pratiquent la mécréance, sont inaptes à faire la différence entre le fait de ne pas manifester sa foi en cas de danger et quitter l'endroit où la mécréance est présente. Si nous avons l'incapacité de manifester notre foi par faiblesse, cela ne nous empêche pas de déserter les lieux de mécréance ! Comme cela s'est passé au début de l'Islam, où les musulmans étaient en minorité et leur vie réellement en danger, mais malgré cela ils ne sont jamais restés, quand ils en avaient la possibilité, parmi les Qoraish associateurs lorsque ces derniers commettaient de la mécréance. Le minimum qu'ils pouvaient faire étant de ne pas se mélanger à eux dans de telles situations.

Aujourd'hui prétendre que nous sommes dans l'incapacité d'appliquer cet ordre d'Allah -Ta'ala- à cause de notre état de faiblesse est une duperie pour promouvoir la mécréance !
En Europe nous avons la grande facilité de manifester notre foi au grand jour, de contredire leurs rites, de les blâmer sévèrement et de quitter leurs assemblées où la mécréance est commise.

L'imam At-Tabari a expliqué qu'en état de faiblesse, il est possible de ne pas contredire les rites des mécréants. Prendre cette parole comme un argument pour participer à la mécréance est la preuve

d'un grand manque de vénération vis-à-vis de la religion d'Allah –Ta'ala- et une absence entière de condamnation contre ceux qui bafouent Ses Droits.
Notre contexte est-il similaire à celui du début de l'Islam ou à celui du temps de pharaon ?
Cet état faiblesse que l'on nous impute trompeusement, nous empêcherait-elle de désavouer la mécréance et de quitter les lieux où la mécréance est prononcée ?
Toute personne qui se trouve dans un lieu où la mécréance est prononcée ou pratiquée comme dans les bureaux de vote par exemple, et qu'il n'y aurait aucune contrainte qu'il l'empêcherait de manifester sa désapprobation par les actes alors qu'elle en serait capable, cette personne n'a nullement la foi dans son cœur.

Le Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya rahimahou Allah a expliqué dans son Majmou' Fatawa :

والإرادة التامة مع القدرة تستلزم الفعل، فيمتنع أن يكون الإنسان محباً لله ورسوله، مريداً لما يحبه الله ورسوله إرادة جازمة، مع قدرته على ذلك وهو لا يفعله، فإذا لم يتكلم الإنسان بالإيمان مع قدرته، دل على أنه ليس في قلبه الإيمان الواجب الذي فرضه الله عليه.

« <u>La volonté totale réunie avec la capacité physique ne peuvent être séparées de l'action</u>
Il est en effet <u>impossible</u> qu'un homme aime Allah et Son messager, et désire ce qu'Allah et Son messager aiment -d'une volonté persuadée, <u>en étant capable de l'accomplir- puis ne le fait pas</u>. <u>Lorsque l'homme ne déclare pas sa Foi alors qu'il en est capable, cela prouve qu'il n'y a pas, dans son cœur, cette Foi obligatoire</u> qu'Allah a exigée de lui. » [Majmou' Fatawa 7/188]

Nous avons rassemblé pour les lecteurs l'avis de <u>l'ensemble des savants du Tafsir</u> concernant le verset 140 de la Sourate An-Nisa, afin de vous démontrer **la mécréance majeure** de celui qui reste en présence de ceux qui s'adonnent à la mécréance et à l'association, sans blâmer cela ni même quitter les lieux. Et nous souhaitons préciser que l'essentiel dans ce sujet n'est pas de savoir si les actes sont de l'ordre de l'association ou de la mécréance, mais l'important et de savoir que les deux invalident l'Islam !

<u>Tafsir du Verset 140 de la Sourate 4</u> :

Allah dit :

{وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللّهِ يُكَفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ إِنَّ اللّهَ جَامِعُ الْمُنَافِقِينَ وَالْكَافِرِينَ فِي جَهَنَّمَ جَمِيعًا}

« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. <u>Sinon, vous serez comme eux.</u> Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer. » (Sourate 4, verset 140)

➷**<u>Commentaire (*tafsîr*) ibn 'Abbas</u> :**

{ وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي ٱلْكِتَابِ } أمر لكم في القرآن إذ أنتم بمكة { أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ ٱللَّهِ} ذكر محمد والقرآن { يُكَفَرُ بِهَا } بمحمد والقرآن { وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا } بمحمد والقرآن { فَلَا تَقْعُدُواْ } فلا تجلسوا { مَعَهُمْ } في الخوض { حَتَّىٰ يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ } حتى يكون خوضهم وحديثهم في غير محمد والقرآن { إِنَّكُمْ إِذاً } إذا جلستم معهم بغير

كره { مِّثْلُهُمْ } في الخوض والاستهزاء { إِنَّ ٱللَّهَ جَامِعُ ٱلْمُنَافِقِينَ } منافقي أهل المدينة عبد الله بن أبي وأصحابه { وَٱلْكَافِرِينَ } كفار أهل مكة أبي جهل وأصحابه وكفار أهل المدينة كعب وأصحابه { فِي جَهَنَّمَ جَمِيعاً } ثم بيَّن من هم فقال { ٱلَّذِينَ يَتَرَبَّصُونَ بِكُمْ } ينتظرون بكم يعني الدوائر والشدة.

« **« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci »** il vous a ordonné dans le coran lorsque vous étiez à la Mecque **« lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah »** le rappel de Mohammed (sunna) et le coran **« Et qu'on s'en raille »** de Mohammed (de la sunna) et du coran **« Ne vous asseyez point »** ne vous asseyez pas **« avec ceux-là »** lors de la moquerie **« jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation »** jusqu'à ce qu'ils entament une autre conversation autre que sur Mohammed (la sunna) et le coran **« Sinon, vous serez »** si vous vous asseyez avec eux sans être sous la contrainte **« comme eux »** **dans le discours (qu'ils ont tenu) et leur moquerie** **« Allah rassemblera, certes, les hypocrites »** de Médine comme 'Abd Allah Ibn Oubay et ses compagnons **« et les mécréants »** les mécréants de la Mecque comme Abou Jahl et ses compagnons et les mécréants de Médine comme Ka'b Ibn Achraf (le juif) et ses compagnons **« tous, dans l'Enfer. »** ensuite Il les a dévoilé et a dit : **« Ils restent dans l'expectative à votre égard »** ils attendent que vous soyez dans le malheur et la difficulté » [Tanwir Al-Miqbas Min Tafsir Ibn 'Abbas 1/109]

➯ **Commentaire (*tafsîr*) de l'imam Abou Jafar Mohammed Ibn Jarir At-Tabari :**

وقوله: { إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ }، يعني: وقد نزل عليكم أنكم إن جالستم من يكفر بآيات الله، ويستهزئ بها وأنتم تسمعون، فأنتم مثله، يعني: فأنتم إن لم تقوموا عنهم في تلك الحال، مثلُهم في فعلهم، لأنكم قد عصيتم الله بجلوسكم معهم وأنتم تسمعون آياتِ الله يكفر بها ويستهزأ بها، كما عصوه باستهزائهم بآيات الله. فقد أتيتم من معصية الله نحو الذي أتَوْه منها، فأنتم إذًا مثلهم في ركوبكم معصية الله، وإتيانكم ما نهاكم الله عنه.

« Lorsqu'Il dit : **« Sinon, vous serez comme eux »**, Il veut dire qu'il vous a été révélé que si vous vous asseyez en compagnie de ceux qui mécroient aux signes d'Allah et s'en raillent, et que vous écoutez, alors vous êtes comme eux. En d'autres mots, cela veut dire que si vous ne quittez pas leur assemblée dans ce cas, cet acte est équivalent à leurs actes. En effet, vous avez d'ores et déjà désobéi à Allah en prenant place parmi eux et en les entendant mécroire aux signes d'Allah et s'en railler ; de la même manière qu'ils ont désobéi en se moquant des signes d'Allah. Donc, vous vous êtes livrés à une désobéissance envers Allah du même ordre que celle qu'ils ont commise. Par conséquent, vous êtes semblables à eux dans votre désobéissance envers Allah, et votre attitude est celle qu'Allah vous a interdite. » [Tafsir at-Tabari 4/422]

➯**Commentaire (*tafsîr*) d'Al-Qurtubî :**

تفسير القرطبي:

قوله تعالىٰ: {وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي ٱلْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ ٱللَّهِ يُكَفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا} الخطاب لجميع من أظهر الإيمان من مُحِقّ ومنافق؛ لأنه إذا أظهر الإيمان فقد لزمه أن يمتثل أوامر كتابِ الله. **فالمنزل** قوله تعالىٰ: {وَإِذَا رَأَيْتَ ٱلَّذِينَ يَخُوضُونَ فِيۤ آيَاتِنَا

{فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ} (الأنعام: 68). وكان المنافقون يجلسون إلى أحبار اليهود فيسخَرون من القرآن. وقرأ عاصم ويعقوب «وقد نَزل» بفتح النون والزاي وشدّدها؛ لتقدّم اسم الله جلّ جلاله في قوله تعالىٰ: {فَإِنَّ ٱلعِزَّةَ للَّهِ جَمِيعاً}. وقرأ حُميد كذلك، إلاَّ أنه خفّف الزاي. الباقون «نُزل» غير مسمى الفاعل. {أَنْ إِذَاسَمِعْتُمْ آيَاتِ ٱللَّهِ} موضع {أَنْ إِذَاسَمِعْتُمْ} على قراءة عاصم ويعقوب نصب بوقوع الفعل عليه. وفي قراءة الباقين رفع؛ لكونه ٱسم ما لم يسم فاعله. {يُكَفَرُ بِهَا} أي إذاسمعتم الكفر والاستهزاء بآيات الله؛ فأوقع السماع على الآيات، والمراد سماع الكفر والاستهزاء؛ كما تقول: سمعت عبد الله يُلام، أي سمعت اللوم في عبد الله.

قوله تعالىٰ: {فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ} أي غير الكفر.

{إِنَّكُمْ إِذاً مِّثْلُهُمْ} فدل بهذا على وجوب اجتناب أصحاب المعاصي إذا ظهر منهم منكر؛ لأن من لم يجتنبهم فقد رضِي فعلهم، والرّضا بالكفر كفر؛ قال الله عزّ وجلّ: {إِنكُمْ إِذاً مِثْلُهُمْ}. فكل من جلس في مجلس معصية ولم ينكِر عليهم يكون معهم في الوزر سواء، وينبغي أن ينكِر عليهم إذا تكلموا بالمعصية وعمِلوا بها؛ فإن لم يقدر على النكِير عليهم فينبغي أن يقوم عنهم حتى لا يكون من أهل هذه الآية. وقد روي عن عمر بن عبد العزيز (رضي ا عنه) أنه أخذ قوماً يشربون الخمر، فقيل له عن أحد الحاضرين: إنه صائم، فحمل عليه الأدب وقرأ هذه الآية {إِنَّكُمْ إِذاً مِّثْلُهُمْ} أي إن الرضا بالمعصية معصية؛ ولهذا يواخذ الفاعل والراضي بعقوبة المعاصي حتى يهلكوا بأجمعهم. وهذه المماثلة ليست في جميع الصفات، ولكنه إلزام شبِّه بحكم الظاهر من المقارنة؛ كما قال: فكل قرين بالمقارن يقتدي وقد تقدّم. وإذا ثبت تجنّب أصحاب المعاصي كما بيّنا فتجنب أهل البدع والأهواء أولى. وقال الكلبيّ: قوله تعالىٰ {فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ} نسخ بقوله تعالىٰ: {وَمَا عَلَى ٱلَّذِينَ يَتَّقُونَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَيْءٍ} (الأنعام: 69). وقال عامة المفسرين: هي محكمة. وروى جويبر عن الضحاك قال: دخل في هذه الآية كل محدِث في الدين مُبْتَدِع إلى يوم القيامة.

« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille » (S4, v140), le discours s'adresse à l'ensemble de ceux qui ont manifesté de la foi, qu'ils soient sincères ou hypocrites, car si quelqu'un fait preuve de foi, alors il est nécessaire qu'il se conforme aux commandements du Livre d'Allah. Voici ce qui fut révélé par Allah à ce sujet : **« Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. »** (S6, v68). Les hypocrites allaient s'asseoir auprès des rabbins juifs, et se moquaient du Coran. 'Âsim et Ya'qoub ont lu « *wa qad n**a**zz**a**la* » (c-à-d. : "Il avait fait descendre / révélé") en vocalisant par la "f*atha*" (voyelle "a") et en redoublant le "*zây*" ("z"), pour mettre en avant le nom d'Allah, que Sa majesté triomphe, lorsque le Très-Haut dit : **« Or en vérité la puissance appartient entièrement à Allâh. »** (S4, v139). Hamayd a fait une lecture presque identique, à ceci près qu'il ne redouble le "*zây*" ("z"). Les autres lecteurs lisent « *wa qad n**ou**zz**i**la* » (c-à-d. : "il est descendu / il a été révélé"), c'est-à-dire qu'ils emploient la vocalisation de la voix passive. **« an idha sami'toum ayati Allahi »** […] Selon les lectures de 'Âsim et Ya'qûb, on doit lire **« ayati Allahi »**, c'est-à-dire avec la déclinaison du cas direct (al-nasb) car il est complément d'objet direct du verbe « sami'toum » (entendez). Pour les autres lecteurs du Coran, on doit lire « ayatou llahi », c'est-à-dire au cas sujet (al-raf') car il est complément d'agent du verbe « youkfar », qui est à la voix passive. […]
Lorsqu'on lit **« youkfarou bihâ »** (c-à-d. littéralement en arabe : "auxquels on mécroit"), le mot "auxquels" renvoie aux versets auxquels on mécroit et dont on se moque. De la même manière,

lorsque, par exemple, on dit en arabe “J’ai entendu ‘Abd Allah être blâmé”, on veut dire “J’ai entendu le blâme sur ‘Abd Allah”.
Lorsque le Très-Haut dit : **« alors ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu’à ce qu’ils entreprennent une autre conversation. »**, Il sous-entend jusqu’à ce qu’ils entreprennent un discours exempt de mécréance.
« Sinon, vous serez comme eux ». Il s’agit ici de l’obligation d’éviter ceux qui se livrent à la désobéissance, quand ils agissent de façon répréhensible. En effet, celui qui n’évite pas leur fréquentation, c’est comme s’il agréait leur manière d’agir. Or, agréer la mécréance est de la mécréance. Allah, qu’Il soit glorifié et exalté a dit : **« Sinon, vous serez comme eux »**. Ainsi, quiconque prend part à une assemblée dont les membres se livrent à la désobéissance, sans les blâmer pour cela, partage avec eux le fardeau de leur péché. Il est nécessaire de les blâmer s’ils parlent et agissent dans un esprit de désobéissance. Si l’on est dans l’incapacité de le faire, il faut au moins leur fausser compagnie, afin de ne pas appartenir aux gens qui sont décrits dans ce verset.
On a rapporté au sujet de ‘Omar ibn ‘Abd al-‘Azîz (qu’Allah soit satisfait de lui) que celui-ci s’était rendu victorieux d’une tribu où l’on buvait des boissons alcoolisées. On lui fit part d’un homme d’entre eux, qui s’abstenait de cette pratique. Alors, pour l’éduquer, il lui récita ce verset : **« Sinon, vous serez comme eux »**, ce qui revient à dire qu’agréer le pêché est un pêché. C’est pour cette raison que celui qui agit en pêcheur et celui qui agrée son acte, endureront de la même façon le châtiment réservé aux désobéissants ; l’un comme l’autre seront maudits. Cet exemple ne s’applique pas forcément dans tous les cas, mais il montre bien la nécessité d’employer comme preuve le jugement sur l’apparence. Un tel exemple constitue un précédent qui doit être pris comme modèle.
S’il est établi qu’on se doit d’éviter les gens qui désobéissent, ainsi que nous l’avons démontré, alors les premiers à éviter sont les partisans de l’innovation et ceux qui s’adonnent à leurs passions.
Al-Kalbî a dit : « Lorsqu’Allah a dit : **« alors ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu’à ce qu’ils entreprennent une autre conversation. »** (S4, v140), Il a abrogé le verset suivant : **« Leur compte n’incombe en rien à ceux qui se comportent en piété […] »** (S6, v69). La plupart des commentateurs ont dit que c’est ce verset (S4, v140) qui fait autorité.
Joubair a raconté, d’après ad-Dhahâk : « Ce verset (S4, v140) a apporté un amendement dans la religion qui s‘applique désormais jusqu’au jour de la Résurrection. » »

➪**Commentaire (*tafsîr*) d’Ibn Kathîr :**

تفسير ابن كثير:

وقوله [**تعالى**] {وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللّهِ يُكَفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ} **أي: إذا ارتكبتم** النهي بعد وصوله إليكم، ورضيتم بالجلوس معهم في المكان الذي يكفر فيه بآيات الله ويستهزأ وينتقص بها، وأقررتموهم علي ذلك، فقد شاركتموهم في الذي هم فيه. فلهذا قال تعالى: { **إنكم إذًا** مِّثْلُهُمْ} [**أي**] **في المأثم**، كما جاء في الحديث: « من كان يؤمن بالله واليوم الآخر فلا يجلس على مائدة يدار عليها الخمر».

والذي أحيل عليه في هذه الآية من النهي في ذلك، هو قوله تعالى في سورة الأنعام، وهي مكية: {وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ [...]} [**الأنعام**: 68] **قال** مقاتل بن حيان: **نسخت** هذه الآية **التي في الأنعام**. يعني نسخ قوله: { إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ} لقوله {وَمَا عَلَى الَّذِينَ يَتَّقُونَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَيْءٍ وَلَـكِن ذِكْرَى لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ} [**الأنعام**: 69].

وقوله: (إن الله جامع المنافقين والكافرين في جهنم جميعا) أي: كما أشركوهم في الكفر، كذلك شارك ا بينهم في الخلود في نار جهنم أبدا، وجمع بينهم في دار العقوبة والنكال، والقيود والأغلال. وشراب الحميم والغسلين لا الزلال.

« Lorsqu'Il dit : **« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. […] »** (S4, v140) ; Cela veut dire que lorsque vous niez les signes d'Allah après qu'ils vous soient parvenus, et lorsque vous leur donnez votre agrément en vous asseyant parmi eux, en un lieu où l'on mécroit dans les signes d'Allah - qu'on s'en moque ou qu'on les critique -, et que vous approuvez cette attitude, vous vous associez à ce qui les caractérise. C'est pour cela que le Très Haut a dit : **« […] Sinon, vous serez comme eux […] »** dans le péché, ainsi que ce qui est dit dans le hadîth : ***« Celui qui croit à Allah et au Jour dernier, qu'il ne prenne pas part à une assemblée où circulent des boissons alcoolisées ».***

Pour attester ce que ce verset contient d'interdiction de cela, je m'en réfère à ce qu'a dit le Très-Haut dans la sourate des Bestiaux, qui fut révélée à la Mecque : **« Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux […] »** (S6, v68). Mouqâtil ibn Hayan a dit : « Ce verset de la sourate des Bestiaux a été abrogé. C'est-à-dire que ce verset **« […] Sinon, vous serez comme eux […] »** (S4, v140) a invalidé le verset suivant **« Il n'incombe nullement à ceux qui sont pieux de rendre compte pour ces gens là. Mais c'est à titre de rappel. Peut-être craindront-ils [Allah] »** (S6, v69). »

Et Il a dit : **« […] Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer. »** (S4, v140), c'est-à-dire que de la même façon qu'ils se sont engagés dans la mécréance, Allah s'engage à ce qu'ils séjournent éternellement dans le feu de la Géhenne, et les rassemble dans le lieu du châtiment et des supplices, des carcans et des chaînes, où l'unique breuvage, loin d'être une eau pure, est souillé et brûlante » [Tafsir Ibn Kathir volume 4 page 313]

➷ **Hamîd ibn 'Atîq a dit :**

ويقول الشيخ حمد بن عتيق رحمه الله في بعض الأدلة الدالة على مقاطعة الكفار والمشركين:

الأمر الرابع: الجلوس عند المشركين في مجالس شركهم من غير إنكار والدليل قوله **تعالى:** {وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللّهِ يُكَفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ إِنَّكُمْ إِذاً مِّثْلُهُمْ إِنَّ اللّهَ جَامِعُ الْمُنَافِقِينَ وَالْكَافِرِينَ فِي جَهَنَّمَ جَمِيعاً } وفي أجوبة آل الشيخ رحمهم الله تعالى: لما سئلوا عن هذه الآية، وعن قوله صلى الله عليه وسلم: « من جامع المشرك أو سكن معه فهو مثله ».

قالوا: الجواب أن الآية على ظاهرها، أن الرجل إذا سمع شيئاً آيات الله يكفر بها ويستهزأ بها، فجلس عند الكافرين المستهزئين بآيات الله من غير إكراه و لا إنكار ولا قيام عنهم حتى يخوضوا في حديث غيره، فهو كافر مثلهم، وإن لم يفعل فعلهم، لأن ذلك يتضمن الرضا بالكفر، والرضا بالكفر كفر.

Le Cheikh Hamîd ibn ‘Atîq, qu’Allah lui accorde Sa miséricorde dit ceci au sujet de certains critères prouvant la nécessité de rompre les relations avec les mécréants et les associateurs :

Quatrième commandement : « S’asseoir parmi les associateurs dans les assemblées où ils expriment leur mécréance, sans les réprouver. Et la preuve est ce que dit le Très-Haut : **« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu’on renie les versets (le Coran) d’Allah et qu’on s’en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu’à ce qu’ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l’Enfer. »** (S4, v140). Et voici ce que répondirent le Cheikh, qu’Allah Très-Haut leur accorde Sa miséricorde, lorsqu’ils furent questionnés au sujet de ce verset, et au sujet du hadîth du Prophète, qu’Allah lui accorde la bénédiction et la paix : ***« Celui qui s’unit à l’associateur et habite avec lui, alors il est comme lui. »***. « La réponse est que ce verset doit être compris selon sa signification apparente, c’est-à-dire que si un homme entend qu’on mécroit en quoi que ce soit aux signes d’Allah et qu’on s’en moque, et que cet homme s’assied parmi les mécréants qui se moquent des signes d’Allah sans manifester de rejet ni de réprobation – qui est la seule attitude juste à leur égard –, jusqu’à ce qu’ils aient un autre discours, il se trouve être un mécréant comme eux, et ce même s’il ne commet pas les mêmes actes qu’eux. En effet, cela constitue une approbation de la mécréance. Or, l’approbation de la mécréance est de la mécréance. » [Sabil an-Najat wa al-Faqaq min Mouwalate Al-Mourtadine wa Ahl Al-Ishrak page 27, et Majmou‘at-Tawhid page 188]

➯ Commentaire (*tafsîr*) d’Abû Sa‘oud :

تفسير أبو السعود:

{وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللّهِ يُكَفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ إِنَّكُمْ إِذاً مِّثْلُهُمْ إِنَّ اللّهَ جَامِعُ الْمُنَافِقِينَ وَالْكَافِرِينَ فِي جَهَنَّمَ جَمِيعاً }

{ إِنكُمْ إِذاً مّثْلُهُمْ } جملةٌ مستأنفةٌ سيقت لتعليل النهي غيرُ داخلةٍ تحت التنزيلِ وإذن ملغاةٌ عن العمل لوقوعها بين المبتدأ والخبر، أي لا تقعدوا معهم في ذلك الوقتِ إنكم إن فعلتموه كنتم مثلَهم في الكفر واستتباع العذابِ،

« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu’on renie les versets (le Coran) d’Allah et qu’on s’en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu’à ce qu’ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l’Enfer. » (S4, v140) **« […] Sinon, vous serez comme eux […] »**. C’est une phrase construite de telle manière qu’elle introduit une réprobation quant à l’action, et la condition de ne pas s’asseoir parmi eux, sous peine d’être leur semblable en mécréance, et de mériter un châtiment identique. [Tafsir Abû Sa‘oud 2/244]

➯ Commentaire (*tafsîr*) de cheykh abou Hayan al-Andaloussi :

تفسير البحر المحيط (أبو حيان الأندلسي):

{ إِنَّكُمْ إِذاً مِّثْلُهُمْ }حكم تعالى بأنهم إذا قعدوا معهم، وهم يكفرون بآيات الله، ويستهزئون

بها، وهم قادرون على الإنكار مثلهم في الكفر؛ لأنهم يكونون راضين **بالكفر، والرضا بالكفر كفر**.

« Lorsqu’Il dit : **« […] Sinon, vous serez comme eux […] »**, le Très-Haut a jugé que s’ils s’asseyent parmi ceux qui mécroient aux signes d’Allah et s’en moquent, ils se trouvent tout comme eux sujets au blâme pour leur mécréance, car ils ont agréé la mécréance. Or, agréer la mécréance est de la mécréance. » [Tafsir Bahr Al Mouhit 3/390]

➷**Soulaymân ibn ‘Abd Allah Âl Cheykh dit :**

الجزء الثامن: القسم الأول من كتاب الجهاد الدرر السنية في الجوبة النجدية: **الصفحة** 163

المسألة الرابعة :في معنى قوله تبارك وتعالى: { إِنَّكُمْ إِذاً مِّثْلُهُمْ } [سورة النساء آية: 140]، وقوله صلى الله عليه وسلم في الحديث: « من جامع المشرك وسكن معه، فإنه مثله ».

الجواب: أن معنى الآية على ظاهرها، وهو أن الرجل إذا سمع آيات الله يكفر بها، ويستهزأ بها، فجلس عند الكافرين المستهزئين، من غير إكراه ولا إنكار، ولا قيام عنهم، حتى يخوضوا في حديث غيره، فهو كافر مثلهم، وإن لم يفعل فعلهم، لأن ذلك يتضمن **الرضاء بالكفر، والرضاء بالكفر كفر**. وبهذه الآية ونحوها، استدل العلماء على أن الراضي بالذنب كفاعله، فإن ادعى أنه يكره ذلك بقلبه لم يقبل منه، **لأن الحكم على** الظاهر، وهو قد أظهر الكفر، فيكون كافراً. ولهذا لما وقعت الردة بعد موت النبي صلى الله عليه وسلم، وادعى أناس أنهم كرهوا ذلك، لم يقبل منهم الصحابة ذلك، بل جعلوهم كلهم مرتدين، إلا من أنكر بلسانه وقلبه. وكذلك قوله في الحديث: « **من جامع المشرك** وسكن معه، فإنه مثله » على ظاهره، وهو: أن الذي يدعي الإسلام، ويكون مع المشركين في الاجتماع، والنصرة، والمنزل معهم، بحيث يعده المشركون منهم، فهو كافر مثلهم، وإن ادعى الإسلام، إلا إن كان يظهر دينه، ولا يوالي المشركين.

Quatrième question : signification de ce qu’Il a dit, qu’Il soit loué et exalté : **« […] Sinon, vous serez comme eux […] »** (S4, v140), et de ce hadîth du Prophète, qu’Allah lui accorde la bénédiction et la paix : ***« Celui qui s’unit à l’associateur et habite avec lui, alors il est comme lui. »***

Réponse : « La signification de ce verset est celle qui est apparente, c’est-à-dire que si un homme, entendant qu’on mécroit aux signes d’Allah et qu’on s’en moque, prend place parmi les mécréants qui se moquent, sans leur manifester de désapprobation – qui est la seule attitude juste à leur égard – il se trouve être un mécréant comme eux, et ce même s’il ne commet pas les mêmes actes qu’eux. En effet, cela constitue une approbation de la mécréance. Or, l’approbation de la mécréance est de la mécréance. D’après ce verset, et d’autres similaires, les savants ont déduit que celui qui approuve le péché est comme celui qui le commet. Donc, s’il prétend détester cela au profond de son cœur, ce n’est pas recevable, car le jugement se porte sur l’apparence. Or, il a montré de la mécréance, ce qui fait de lui un mécréant.

Pour cette raison, lorsque l’apostasie (*ridda*) fit son apparition à la mort du Prophète, qu’Allah lui accorde la bénédiction et la paix, et que certains prétendirent la détester, les Compagnons

n’acceptèrent pas cela de leur part. Bien au contraire, ils les considérèrent tous apostats (*mourtaddin*), sauf ceux qui avaient désapprouvé par leur cœur et par leurs paroles. Ainsi, le sens manifeste du hadîth : ***« Celui qui s’unit à l’associateur et habite avec lui, alors il est comme lui. »*** est le suivant : celui qui se revendique de l’Islam, et se trouve parmi les associateurs, inclus dans leur société, partageant leurs habitations, leur prêtant secours, et considéré par eux comme l’un des leurs ; il est associateur comme eux, et même s’il se revendique de l’Islam, sauf s’il manifeste sa religion et ne collabore pas avec les associateurs. » [Dourar As-Saniya 8/163]

➢**Soulaymân ibn ‘Abd Allah Âl Cheykh dit :**

القسم الأول من كتاب الجهاد الدرر السنية في الجوبة النجدية: الصفحة 127

الدليل السابع :قوله تعالى: {وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللّهِ يُكَفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ إِنَّكُمْ إِذاً مِّثْلُهُمْ} [سورة النساء آية: 140]، فذكر تعالى: أنه نزل على المؤمنين في الكتاب، أنهم إذا سمعوا آيات الله يكفر بها ويستهزأ بها، فلا يقعدوا معهم حتى يخوضوا في حديث غيره، وأن من جلس مع الكافرين بآيات الله، المستهزئين بها في حال كفرهم واستهزائهم، فهو مثلهم؛ ولم يفرق بين الخائف وغيره إلا المكره، وهذا وهم في بلد واحد في أول الإسلام، فكيف بمن كان في سعة الإسلام وعزه وبلاده، فدعا الكافرين بآيات الله المستهزئين بها إلى بلاده، واتخذهم أولياء وأصحاباً وجلساء، وسمع كفرهم واستهزاءهم وأقرهم، وطرد أهل التوحيد وأبعدهم؟!

Le Très-Haut a dit : « Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu’on renie les versets d’Allah et qu’on s’en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu’à ce qu’ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux […] » (S4, v140). Allah nous dit qu’Il a révélé aux croyants dans le livre, que s’ils entendent qu’on mécroit aux versets d’Allah ou que l’on s’en moque, qu’ils ne restent pas avec eux jusqu’à ce qu’ils entreprennent une autre conversation, et que celui qui s’assied avec ceux qui sont en train de mécroire aux versets d’Allah et de s’en moquer, il est comme eux**.** Et Il ne fit pas de distinction entre celui qui le fait par peur ou autre, sauf celui qui y est contraint. Ceci alors qu’ils étaient dans le même pays au début de l’Islam, alors que dire de celui qui est dans l’Islam aisément et dans un pays puissant, et qu’il invite ceux qui mécroient aux versets d’Allah qui s’en moquent dans son pays, les prend comme alliés, amis et compagnons, entend leur mécréance et moqueries et les accepte, et expulse les monothéistes et les éloigne ? » [Dourar As-Saniya 8/127]

➢**Commentaire (*tafsir*) de cheikh Abu Layth As Samarqandi :**

ويقول الإمام السمرقندي رحمه الله في تفسيره (بحر العلوم):

ثم قال عز وجل: {وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ} وذلك أن المشركين بمكة كانوا يستهزئون بالقرآن فنهى الله تعالى المسلمين عن القعود معهم وهو قوله: { وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ } إلى قوله: { فَلَا تَقْعُدْ بَعْدَ الذِّكْرَى مَعَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ } [الأنعام: 68]، فامتنع المسلمون عن القعود معهم فلما قدموا المدينة كانوا يجلسون مع اليهود والمنافقين وكان اليهود يستهزئون بالقرآن فنزل فقد: {وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ

فِي ٱلْكِتَٰبِ } يعني في سورة الأنعام{ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللّهِ يُكَفَرُ بِهَا } يعني يجحد بها { وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ } يعني فلا تجلسوا معهم { حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ } يعني حتى يأخذوا في كلام آخر. ثم قال { إنكم إذاً مثلهم } يعني لو جلستم معهم كنتم معهم في الوزر وفي هذه الآية دليل أن من جلس في مجلس المعصية ولم ينكر عليهم يكون معهم في الوزر سواء وينبغي أن ينكر عليهم إذا تكلموا بالمعصية أو عملوا بها فإن لم يقدر بأن ينكر عليهم ينبغي أن يقوم عنهم حتى لا يكون من أهل هذه الآية

وروى جو يبر عن الضحاك أنه قال: دخل في هذه الآية كل محدث في الدين وكل مبتدع إلى يوم القيامة.
قرأ عاصم { وقد نزل عليكم } بنصب النون والزاي وقرأ الباقون بضم النون وكسر الزاي على معنى فعل ما لم يسم فاعله.
ثم قال تعالى: { إِنَّ اللّهَ جَامِعُ الْمُنَافِقِينَ وَالْكَافِرِينَ فِي جَهَنَّمَ جَمِيعاً }، يعني إذا ماتوا على كفرهم ونفاقهم فبدأ بالمنافقين لأنهم أشد من الكفار وجعل مأواهم جميعا النار وقال الكلبي رواية في قوله تعالى: { فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ } نسخ بقوله وقوله: { إِنَّكُمْ إِذاً مِّثْلُهُمْ } يعني وقد نزل عليكم أنكم إن جالستم من يكفر بآيات الله ويستهزئ بها وأنتم تسمعون فأنتم مثله يعني فأنتم إن لم تقوموا عنهم في تلك الحال مثلهم في فعلهم لأنكم قد عصيتم الله بجلوسكم معهم وأنتم تسمعون آيات الله يكفر بها ويستهزأ بها كما عصوه باستهزائهم بآيات الله فقد أتيتم من معصية الله نحو الذي أتوه منها فأنتم إذا مثلهم في ركوبكم معصية الله وإتيانكم ما نهاكم الله عنه
وفي هذه الآية الدلالة الواضحة على النهي عن مجالسة أهل الباطل من كل نوع من المبتدعة والفسقة عند خوضهم.

« Et Allah a dit : **« Dans le Livre, il vous a déjà révélé… ».** Et cela parce les polythéistes de la Mecque était en train de prendre en raillerie le coran et Allah le Très Haut a interdit aux musulmans de s'asseoir avec eux, et sa parole : Allah a dit : **« Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux »** et la parole **: « dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes. »** (S6 v68) Alors les musulmans se sont refusé de s'asseoir avec eux. Lorsqu'ils sont venus à Médine, ils s'asseyaient avec les juifs et les hypocrites, et les juifs raillaient le Coran, et lorsque ce verset est descendu : **« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci »** c'est-à-dire dans la sourate les bestiaux révélée précédemment **« lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah »** c'est-à-dire démentir les versets **« et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là »** c'est-à-dire ne vous asseyez pas avec eux **« jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation »** c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils entreprennent d'autres paroles. Puis Il (Allah) dit : **« Sinon, vous serez comme eux. »** c'est-à-dire que si vous restez avec eux vous serez comme eux dans leur fardeau (châtiment). Et dans ce verset se trouve la preuve que celui qui s'assoit dans les assemblées où on commet les péchés sans les contredire, il est avec eux dans le péché. Il devra les contredire s'ils prononcent des péchés ou les commettent. S'il ne peut pas les contredire il devra les quitter jusqu'à ce qu'il ne soit plus concerné par le verset.

Et Joubair a rapporté que ad-Dhahak a dit : « est concerné par ce verset tout innovateur et inventeur dans la religion jusqu'au jour du jugement dernier » […]
Puis Allah dit : **« Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer. »** c'est-à-dire s'ils meurent avec leur mécréance et leur hypocrisie, Il a cité les hypocrites avant les

mécréants car ils sont pires que les mécréants, leur destinée sera tous en enfer. Et Kalbi a dit à propos du verset : **« ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. »** Sa parole abroge, et sa parole est : **« Sinon, vous serez comme eux. »** c'est-à-dire qu'Il vous a révélé que si vous assistez avec ceux qui mécroient aux versets d'Allah et qui les prennent en raillerie et que vous les entendez, vous serez comme eux, c'est-à-dire que si vous ne les quittez pas vous êtes comme eux dans leur action, parce que vous avez désobéi l'ordre d'Allah en restant avec eux, alors que vous entendez qu'ils mécroient aux versets d'Allah et qu'ils les prennent en raillerie, vous avez commis la désobéissance envers Allah, de la même gravité qu'eux l'ont commise en faisant cette désobéissance envers Allah, alors qu'Allah vous a interdit de la commettre (cette désobéissance de restez avec eux).
Dans ce verset il y a la preuve irréfutable qu'il est interdit de s'asseoir dans les assemblées des gens du faux de tout genre d'innovateur et de pervers dans leurs fausses paroles. [Tafsir As-Samarqandi 1/374]

➭ **L'Imam Mohammad Ibn 'Abdel Wahhab a dit :**

وهي: أن بقايا من بني حنيفة، وتبرأوا من مسيلمة، ولما رجعوا إلى الإسلام، وأقروا بكذبه: كبر ذنبهم في أنفسهم، وتحملوا بأهليهم إلى الثغر لأجل الجهاد في سبيل الله، لعل ذلك يمحو عنهم تلك الردة. لأن الله تعالى يقول: {إِلا مَن تَابَ وَآمَنَ وَعَمِلَ عَمَلًا صَالِحًا فَأُوْلَئِكَ يُبَدِّلُ اللَّهُ سَيِّئَاتِهِمْ حَسَنَاتٍ} وقوله: {وَإِنِّي لَغَفَّارٌ لِّمَن تَابَ وَآمَنَ وَعَمِلَ صَالِحًا ثُمَّ اهْتَدَى} فنزلوا الكوفة. وصار لهم بها محلة معروفة، فيها مسجد يسمى مسجد بني حنيفة، فمر بعض المسلمين على مسجدهم، ما بين المغرب والعشاء. فسمع منهم كلاماً معناه: أن مسيلمة على حق، وهم جماعة كثيرون، لكن الذي لم يقل لم ينكر على من قاله. فرفعوا أمرهم إلى عبد الله بن مسعود، فجمع من عنده من الصحابة رضي اللّه عنهم، واستشارهم: هل يقتلهم وإن تابوا ,أو يستتيبهم ؟ فأشار بعضهم بقتلهم من غير استتابة. وأشار بعضهم باستتابتهم، فاستتاب بعضهم، وقتل بعضهم ولم يستتبه، وقتل عالمهم ابن النواحة.
فتأمل - رحمك ا - إذا كانوا قد أظهروا من الأعمال الصالحة الشاقة ما أظهروا، لما تبرؤوا من الكفر، وعادوا إلى الإسلام. ولم يظهر منهم إلا كلمة أخفوها في مدح مسيلمة، لكن سمعها بعض المسلمين.
ومع هذا لم يتوقف أحد في كفرهم كلهم- المتكلم والحاضر الذي لم ينكر - لكن اختلفوا: هل تقبل توبتهم أم لا؟ والقصة في صحيح البخاري.
فأين هذا من كلام من يزعم: أنه من العلماء، ويقول: البدو ما معهم من الإسلام شعرة، إلا أنهم يقولون: «لا إله إلا الله» وحكم بإسلامهم بذلك؟ أين هذا مما أجمع عليه الصحابة: فيمن قال تلك الكلمة، أو حضرها ولم ينكر؟ هيهات ما بين الفريقين، وبعد مسافة ما بين الطريقين:
سارت مشرقة وسرت مغرباً شتان بين مشرق ومغرب صم وبكم عن حقيقة دينهم عمى عن القول المصيب الطيب قد أغرقوا في بحر شرك لجة في ظلمة فيها صواعق صيب ربنا إننا أعوذ بك من أكون ممن قلت فيهم: {فَلَمَّا أَضَاءَتْ مَا حَوْلَهُ ذَهَبَ اللَّهُ بِنُورِهِمْ وَتَرَكَهُمْ فِي ظُلُمَاتٍ لَا يُبْصِرُونَ، صُمٌّ بُكْمٌ عُمْيٌ فَهُمْ لَا يَرْجِعُونَ} ولا ممن قلت فيهم:

{إِنشَر الدوَاب عِنْدَ اللَّهِ الصم الْبُكْمُ الَّذِينَ لاَ يَعْقِلُونَ}.

« Histoire qui s’est passée à l’époque des califes bien guidés : certains rescapés des Banî Hanîfa lorsqu’ils revinrent à l’Islam et rompirent avec Moussaylima et confessèrent son mensonge ; la gravité de leur péché pesant lourd sur leurs consciences, alors ils sont partis avec leurs familles pour se rendre aux frontières, en vue de faire le Jihad dans le sentier d’Allah afin de peut être effacer cette apostasie, selon la parole d’Allah: **« sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes »** (S25, v70) Et Il dit : **« Et je suis Grand Pardonneur à celui qui se repent, croit, fait bonne œuvre, puis se met sur le bon chemin »** (S20, v82)
Ils arrivèrent alors à Koûfa, il y avait là un endroit bien connu où se trouvait une mosquée appelée « *la mosquée des Banî Hanîfa* ». C’est alors que certains musulmans passèrent à coté de leur mosquée entre la prière d’al Maghreb et d’Al ‘Ichâ’ ; et ils entendirent quelqu’un d’entre eux tenir des propos qui voulaient dire *« Moussaylima avait raison »*. Et il y avait beaucoup de monde dans l’assemblée, seulement : ceux qui n’avaient rien dit n’avaient pas non plus réfuté celui qui parlai**t.**
Alors [les musulmans] rapportèrent l’affaire à Ibn Mas‘oûd ; ce dernier réunis les compagnons qui étaient avec lui qu’Allah les agrée, et il les consulta : est-ce qu’on les tue directement, même s’ils se rétractent ? Ou bien est-ce qu’on les appelle à se repentir ? Certains furent d’avis de les tuer immédiatement sans les appeler au repentir et d’autres furent d’avis de les appeler à se repentir. Alors, on appela certains au repentir tandis que d’autres furent immédiatement exécutés ; comme leur maître Ibn Nawâha.
Observe donc, qu’Allah te fasse miséricorde; malgré qu’ils ont montré des pratiques pieuses et laborieuses, et se sont désavoués de la mécréance, et sont revenus à l’Islam, et n’ont montré aucun propos de mécréance sauf une seule parole qu’ils ont dit en secret dans laquelle ils ont vanté Moussaylima, mais que certains musulmans ont entendu.
Malgré tout ça pas un (des compagnons) ne s’est retenu de tous les juger mécréants: que ce soit celui qui a parlé ou celui qui était là mais n’a rien dit pour contredire. C’est juste que les savants aient divergé: doit-on les appeler au repentir ou non? Et ce récit se trouve dans l’authentique d’Al-Boukhârî.
Où se situe cette histoire par rapport à ces prétendus savants qui disent que les bédouins n’ont pas le moindre rite islamique en eux, sauf de dire "*il n’y a d’autre divinité qu’Allah*" et qui malgré ça les jugent musulman? Où se situe leur prétention par rapport à l’unanimité des compagnons sur celui qui a tenu ces propos ainsi que ceux qui y ont assisté sans le blâmer? […] Comme ces deux partis sont loin l’un de l’autre! […] Seigneur, nous nous réfugions auprès de Toi d'être de ceux sur qui Tu as dit : **« Puis quand le feu a illuminé tout à l’entour, Allah a fait disparaître leur lumière et les a abandonné dans les ténèbres où ils ne voient plus rien. Sourds, muets, aveugles, ils ne peuvent donc pas revenir (de leur égarement).»** (S2 v17-18) ni de ceux sur qui Tu as dit : **« Les pires des bêtes auprès d’Allah, sont, (en vérité,) les sourds-muets qui ne raisonnent pas. »** (S8, v22) » [Dourar As-Saniya 9/388]

➪**Ibn Taymiya a dit :**

ويقول شيخ الإسلام ابن تيمية رحمه الله:

وقد قل تعالى: {وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ الشَّيْطَانُ فَلاَ تَقْعُدْ بَعْدَ الذِّكْرَى مَعَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ وَمَا عَلَى الَّذِينَ يَتَّقُونَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَيْءٍ وَلَـكِن ذِكْرَى لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ} فقد أمر سبحانه بالإعراض عن كلام الخائضين في آياته ونهى عن القعود معهم فكيف يكون استماع كل قول محموداً
وقل تعالى: {وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللّهِ يُكَفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا

فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ}سورة النساء، فجعل ا المستمع لهذا الحديث مثل قائله. أ هـ (الاستقامة ص 66)

Le Très-Haut a dit : **« Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes. Il n'incombe nullement à ceux qui sont pieux de rendre compte pour ces gens là. Mais c'est à titre de rappel. Peut-être craindront-ils (Allah) »** (S6. V68-69). Ainsi, Il a ordonné, qu'Il soit exalté, que l'on se détourne de la parole de ceux qui pataugent dans Ses signes et a interdit que l'on s'asseye parmi eux. Alors comment le fait d'écouter toutes les paroles serait-il digne d'éloge. D'ailleurs, le Très-Haut a dit aussi : **« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. »** (S4. V140) C'est-à-dire qu'Allah a placé celui qui écoute ces propos au même niveau que celui qui le prononce. » [livre Al-Istiqama page 66]

➢ **Ibn Taymiya a dit :**

قل تعالى: {وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ الشَّيْطَانُ فَلاَ تَقْعُدْ بَعْدَ الذِّكْرَى مَعَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ وَمَا عَلَى الَّذِينَ يَتَّقُونَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَيْءٍ وَلَـكِن ذِكْرَى لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ} وقل تعالى: {وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللّهِ يُكَفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلاَ تَقْعُدُواْ مَعَهُمْ حَتَّى يَخُوضُواْ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ} فجعل القاعد المستمع من غير إنكار بمنزلة الفاعل... أ هـ

« Le Très-Haut a dit : **« Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes. Il n'incombe nullement à ceux qui sont pieux de rendre compte pour ces gens là. Mais c'est à titre de rappel. Peut-être craindront-ils Allah »** (S6. V68-69)
Le Très-Haut a dit aussi : **« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. »** (S4. V140)
C'est-à-dire qu'Il place celui qui est assis à écouter, sans les réfuté, comme ayant commis les mêmes actes.… » [Majmou' Al-Fatâwa 30/213]

Commentaire :

Nous demandons à ceux qui ramènent des propos équivoques, d'abandonner leurs mensonges pour défendre leurs fausses croyances, de cesser de dire que nous sommes atteints d'exagération dans le takfir et que nous sommes des égarés, parce que nous condamnons la mécréance (comme le vote blanc par exemple) et que nous refusons de suivre leurs passions.
En effet, ces accusations portées à notre égard devraient de même être portées à l'encontre des savants véridiques car eux aussi ont condamné en leurs temps ce que nous condamnons aujourd'hui.

Le refus d'accepter la vérité sur plusieurs points qui touchent au fondement de la religion, par intérêt de ce bas monde n'a fait qu'augmenter leurs égarements et ceci est un châtiment de la part du Seigneur des mondes.

Allah dit :

{وَمَا أُنزِلَ إِلَيْكُمْ مِنْ رَبِّكُمْ وَلَيَزِيدَنَّ كَثِيراً مِنْهُمْ مَا أُنزِلَ إِلَيْكَ مِنْ رَبِّكَ طُغْيَاناً وَكُفْراً فَلاَ تَأْسَ عَلَى الْقَوْمِ الْكَافِرِينَ}

« Et certes, ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur va accroître beaucoup d'entre eux en rébellion et en mécréance. Ne te tourmente donc pas pour les gens mécréants. » (S5, v68)

Allah dit :

{فَإِنْ يَتُوبُوا يَكُ خَيْراً لَهُمْ وَإِنْ يَتَوَلَّوْا يُعَذِّبْهُمُ اللَّهُ عَذَاباً أَلِيماً فِي الدُّنْيَا وَالآخِرَةِ وَمَا لَهُمْ فِي الأَرْضِ مِنْ وَلِيٍّ وَلاَ نَصِيرٍ}

« S'ils se repentaient, ce serait mieux pour eux. Et s'ils tournent le dos, Allah les châtiera d'un douloureux châtiment, ici-bas et dans l'au-delà; et ils n'auront sur terre ni allié ni secoureur. » (S9, v74)

Allah dit :

{وَأَما الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ مَرَضٌ فَزَادَتْهُمْ رِجْساً إِلَى رِجْسِهِمْ وَمَاتُوا وَهُمْ كَافِرُونَ}

« Mais quant à ceux dont les coeurs sont malades elle ajoute une souillure à leur souillure, et ils meurent dans la mécréance. » (S9, v125)